S'INFORMER RESERVER

SNCF :
- aux guichets des gares
- par téléphone 3635
- par Internet : www.voyages-sncf.com/

Trainline (ex CaptainTrain) :
- par Internet uniquement www.trainline.fr

- la réservation de places vélos sur mobile est impossible dans les deux cas.

Pour avoir des informations plus complètes sur les dessertes, les horaires : www.bahn.de/i/view/FRA/fr/index.shtml

LE TRAIN ET LE VELO SONT BONS POUR LE CLIMAT

La combinaison train et vélo est aussi bonne pour le climat et l'environnement. C'est le bon choix pour économiser l'énergie, réduire les pollutions et les émissions de gaz à effet de serre, limiter le gaspillage d'espace naturel.

QUELQUES CONSEILS

- arrivez en avance pour éviter toute précipitation dans les emprises ferroviaires
- dans le train, préparez-vous avant votre arrêt, placez votre vélo vers la porte
- la cohabitation avec les autres voyageurs se passera bien si vous restez cordial et souriant
- enlevez vos sacoches pour ne pas gêner, ne placez pas votre vélo contre les toilettes ou devant une porte d'accès
- si vous attachez votre vélo, ne bloquez pas les autres
- si l'espace vélo est envahi par les voyageurs ou les bagages, défendez courtoisement mais fermement vos droits
- dans les escaliers mécaniques, bloquez bien vos freins et anticipez le recul de votre vélo un peu après le début
- quand l'ascenseur est trop petit, mettez-le sur sa roue arrière.
- sur le quai, quand le train arrive, faites un signe amical au conducteur pour signaler votre présence
- soyez attentifs aux autres sur les quais et dans les gares
- si le vélo est trop lourd pour le placer aux crochets, ou dans les escaliers, demandez de l'aide aux autres voyageurs
- en cas de litige, contactez une association de la FNAUT, de la FUB ou de l'AF3V.

CYCLOTRANSEUROPE agit pour la réalisation de la Scandibérique, section de l'Eurovélo 3 en France, le développement du tourisme à vélo et pour des transports écologiques.

VOYAGER EN TRAIN AVEC SON VELO

GUIDE PRATIQUE

Cyclo trans-europe

www.eurovelo3.fr

VELO DEMONTE

Roue avant démontée et sous housse, il est autorisé dans tous les trains, TGV compris. La housse spécifique doit avoir les dimensions maximales suivantes : 120 x 90 cm. Cette règle s'applique dans presque tous les trains en Europe. Les vélos pliants sont aussi autorisés.

VELO NON DEMONTE
DANS LES TGV

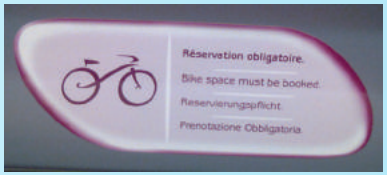

De nombreux TGV-Est et TGV-Atlantique embarquent les vélos. C'est aussi le cas d'environ la moitié des TGV-Nord mais très peu de TGV-Sud-Est. Chacune des rames possède 4 places pour les vélos sauf les TGV-Atlantique qui sont limités à deux places par élément. Pour savoir si un TGV accepte les vélos sur Internet, il faut cliquer sur l'onglet détail train pour voir s'il a un pictogramme vélo.
La réservation d'un emplacement pour votre vélo est obligatoire à bord des TGV. Elle coûte 10 €.

La réservation des billets de train et des vélos doivent se faire impérativement en même temps. Les conditions d'échange et de remboursement sont les mêmes que pour le billet voyageur.
Les Izy, Ouigo et ID-TGV ne prennent pas les vélos non-démontés et font payer le vélo comme un bagage.

Cyclo trans-europe

DANS LES TRAINS REGIONAUX

Les trains régionaux sont aussi une bonne astuce, certains ont de longs parcours (Paris-Lyon, Tours-Lyon). Ils embarquent les vélos sans réservation et gratuitement. Il faut vérifier qu'ils disposent d'un pictogramme vélo.
En Ile-de-France, le transport des vélos est autorisé dans tous les trains (SNCF et RATP), sauf du lundi au vendredi de 6 h 30 à 9 h et de 16 h 30 à 19 h.
En Alsace, les TER200 sont interdits aux vélos du lundi au vendredi de 6 h 30 à 8 h 30 et 16 h à 18 h 30.
En Alsace et Ile-de-France, les trains sont autorisés sans restriction les week-ends.
En juillet-août, les Interloire Orléans-Nantes-St-Nazaire circulent avec un fourgon spécial vélo.
En Aquitaine, les TER Bordeaux-Arcachon ont été interdits aux vélos à l'été 2016.

DANS LES INTERCITES

La plupart embarquent les vélos gratuitement. Mais certains sont à réservation obligatoire pour les voyageurs et les vélos (Paris-Clermont-Ferrand ; Bordeaux-Nice ; Paris-Limoges-Toulouse).
Dans les trains Quimper-Bordeaux-Toulouse, le transport des vélos coûte 5 € en plus.
Les trains Intercités de nuit nationaux ont tous un compartiment vélo (6 places). La réservation des places vélos est obligatoire (10 €). Les règles sont les mêmes que dans les TGV

www.eurovelo3.fr

DANS LES TRAINS INTERNATIONAUX

Vers la Grande-Bretagne, il est possible de transporter les vélos dans les Eurostars pour 30 £ (44 844 822 5822).
Vers la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne, les Thalys sont interdits aux vélos non démontés. Les trains Lille-Tournai et Lille-Anvers embarquent les vélos. Il faut payer une taxe dans le train en Belgique (5 €).
Vers l'Allemagne, les TGV et ICE sont interdits aux vélos non démontés. Idem du train Paris-Berlin-Moscou. Les trains frontaliers acceptent les vélos. Idem avec le Luxembourg.
Bonne desserte avec vélo en TGV vers le Luxembourg.
Vers l'Italie, les TGV et le train de nuit Thello Paris-Venise sont interdits aux vélos non démontés. Idem des trains Thello Marseille-Milan et du train Nice-Vienne-Moscou..
En direction de la Suisse, la plupart des TGV Paris-Genève et Paris-Zurich ont des espaces vélos.
En direction de l'Espagne, les TGV n'acceptent pas les vélos non démontés.

BON VOYAGE